



## Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

*« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil. »*

### Les états financiers 2017

L'état financier du MAMOT est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable FBL, les états financiers audités de l'année 2017, déposés en mai 2018, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 6 488 103 \$. Ceci inclut nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins municipaux, véhicules, etc. ainsi que les fonds de réserve et les surplus.

L'année fiscale 2017 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 172 578 \$. L'excédent de fonctionnements affecté (réservé pour le budget 2018) s'établit à 324 000 \$. Quant aux réserves financières et fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 536 801 \$ et s'expliquent par le fonds de roulement de 391 846 \$, par le fonds de parcs et terrains de jeux de 137 303 \$ et par les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés de 7 652 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2017 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 1 197 102 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

*« Le trésorier ou secrétaire-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».*

Voici la rémunération 2018 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	15 542.40 \$	7 771.83 \$	23 314.23 \$
Maire (MRC)	5 129.50 \$	2 564.96 \$	7 694.46 \$
Conseillers	5 181.17 \$	2 590.65 \$	7 771.82 \$



### Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du **1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017** avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

### Faits saillants de l'année 2017

En 2017 la municipalité de Mille-Isles a reçu une subvention de 582 180 \$ du gouvernement du Québec dans le cadre du sous-volet 5.1 du Programme d'infrastructure Québec-municipalités (PIQM). Cette subvention pour la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire permet à la municipalité de répondre à ses obligations tant en vertu des normes de santé et sécurité au travail qu'en matière de fourniture de services aux citoyens, et ce, tout en respectant la capacité financière des citoyennes et citoyens de contribuer au projet. Le coût total du projet est estimé à 1 050 000 \$ et les travaux prennent fin ce mois-ci.

De plus, une subvention du ministère des Transports d'un montant de 31 500 \$ a été octroyée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour des travaux effectués sur le chemin du Lac Hugues.

Une subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est à prévoir pour l'année 2018 et sera utilisée en partie pour terminer, entre autres, les travaux sur le chemin Shrewsbury.

En date du 31 décembre 2017, on observe la construction de huit (8) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 2 085 916 \$. Il a eu demande pour six (6) garages détachés pour une valeur estimée de 159 000 \$ et vingt-huit (28) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimée de 1 451 173 \$. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

Le dépôt du rôle triennal (durée de trois ans 2018-2020) entraînera une légère augmentation des valeurs imposables. La valeur foncière servant à la taxation 2018 s'élève à 277 753 800 \$ en valeur imposable comparativement à 268 701 200 \$ pour l'année 2017, soit une augmentation moyenne de 4 %.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la municipalité de consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2017, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2018 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles sur demande au bureau de la municipalité pour consultation.

Michel Boyer, Maire

*Original signé*

Michel Boyer, maire

**6 juin 2017**

*Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 6 juin 2018.*